



COSS INFO

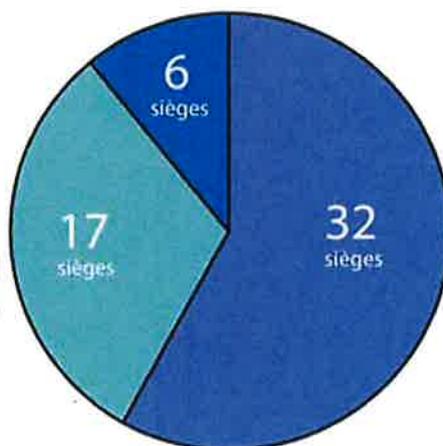
Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

La répartition des sièges par parti dans le futur Conseil communal de Cossonay pour la législature 2021-2026.

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Ensemble
pour l'ouverture



CossEntente

Retour sur les élections communales

COSSONAY Dimanche 7 mars dernier, les électeurs et électrices de la commune étaient appelés aux urnes pour renouveler le Conseil communal et la Municipalité.

L'élection au Conseil s'est déroulée en un tour, selon le système proportionnel, et les 55 sièges disponibles ont été attribués. Les résultats du scrutin sont globalement conformes à la tendance générale verte qui s'observe au niveau national. Ainsi, avec une progression de quatre sièges, le compteur du groupe EPLO (Ensemble pour l'Ouverture) grimpera à 17 unités pour la prochaine législature.

Les Libéraux-Radicaux (PLR) gagne aussi un siège, et passent ainsi à six. Quant à CossEntente, sa majorité au Conseil communal demeure confortable, puisque ce parti conserve 32 des 55 sièges.

Au niveau de la représentativité, les femmes font une belle progression, passant de treize représentantes lors de la précédente législature à vingt. Si seul le PLR peut prétendre à la parité parfaite, l'évolution globale va tout de même dans le bon sens. Les électeurs et électrices de Cossonay semblent d'ailleurs avoir voté sans distinction de genre, puisque la

proportion d'environ 35% de femmes candidates se retrouve dans la composition du prochain Conseil.

Si l'on se réfère aux statistiques tenues par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) de l'État de Vaud, Cossonay se situait, avec 23% de femmes au Conseil, juste en-dessous de la moyenne cantonale lors de la précédente législature. Les statistiques n'étant pas encore actualisées, on peut tout de même affirmer que la forte progression enregistrée lors du dernier scrutin permettra sans doute à la commune de passer dans le camp des « locomotives » et de tendre vers une représentativité démographiquement cohérente.

Des « viennent-ensuite »

En ce qui concerne les candidats « malheureux » de ce scrutin, ils restent à disposition des différents groupes. Communément nommés « viennent-ensuite », ils peuvent être appelés, lors de démission en cours de législature, à intégrer le Conseil communal. Le système proportionnel permet en effet l'assermentation d'un suppléant sans passer par une élection complémentaire. Au cas où un groupe venait à manquer de vien-

nent-ensuite en cours de législature, il lui reste la possibilité de déposer une nouvelle liste de candidats, qui devra être appuyée par six parrains. Si n'importe quel électeur de Cossonay peut parrainer une liste lors des élections générales, ce n'est pas le cas dans cette situation. Les six parrains devront figurer parmi les dix qui ont parrainé la première liste.

Élection à la Municipalité

Pour l'élection à la Municipalité, trois des sept candidats ont atteint la majorité absolue et sont élus au premier tour, à savoir les sortant(e)s Mme Valérie Induni et M. Bernard Ebener, ainsi que Mme Florence Texier Claessens, brillamment élue avec le deuxième score derrière Mme Induni, plaçant ainsi deux femmes en tête du scrutin à la Municipalité. Pour les deux places restantes, les groupes avaient jusqu'au 9 mars à 12h00 pour se déclarer. Au terme du délai imparti, deux listes ont été valablement déposées au Greffe municipal, où elles peuvent être consultées. Elles sont aussi disponibles aux piliers publics et sur le site Internet communal. Trois candidats se présentent pour le deuxième tour de

l'élection à la Municipalité. Il s'agit, dans l'ordre alphabétique, de M. Eric Hovsepian représentant la liste du nouveau groupement politique de l'Entente Indépendante, et de MM. Claude Moinat et Philippe Zufferey sur une liste conjointe du PLR et de l'Entente de Cossonay, CossEntente. Le matériel de vote sera distribué dès le 23 mars. Le scrutin est quant à lui fixé au dimanche 28 mars.

Au terme de ce deuxième tour, la composition de la prochaine Municipalité sera connue, et il s'agira encore de procéder à l'élection du prochain syndic ou de la prochaine syndique.

Le délai de dépôt des listes est fixé au mardi 6 avril à 12h00. La distribution du matériel de vote est prévue à partir du 13 avril, pour un scrutin fixé au dimanche 25 avril. Si un second tour devait s'avérer nécessaire, le processus se répètera alors comme suit: dépôt des listes le 27 avril, réception du matériel de vote dès le 11 mai et scrutin final le 16 mai. Toutefois, cette élection pourrait tout aussi bien se faire de manière tacite le 6 avril 2021 dans le cas où un seul candidat ou une seule candidate devait se présenter. ■

COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



EN BREF

Elections communales générales Election à la Municipalité: 2e tour

Les électeurs ont reçu leur matériel de vote dès le 19 mars et disposent d'un délai au dimanche 28 mars 2021, 11h00, pour déposer leur enveloppe à l'Administration communale.

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **lundi 19 avril 2021 à 20h15**, en l'Aula du théâtre (PAM 3). Selon les mesures sanitaires en vigueur, les séances sont accessibles à la presse, mais pas au public. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs pourront être consultés sur www.cossonay.ch ou sollicités au Greffe municipal dès le mardi 6 avril 2021.

Routes d'Aubonne et de Gollion Revêtement phonoabsorbant

Nous vous informons que des travaux de réfection du revêtement bitumineux et la pose d'un revêtement phonoabsorbant auront lieu durant le mois d'avril sur les routes de Gollion et d'Aubonne. Ces travaux interviendront vraisemblablement dans la semaine du 19 au



Visites de la Vieille Ville les 19 juin et 25 septembre

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer les dates retenues pour les prochaines visites de la Vieille Ville, conduites et animées par nos guides du patrimoine, MM. Daniel Aubert, Roland Auberson, Christian Pouly et Hadrien L'Hoste. Les visites publiques auront lieu les **19 juin et 25 septembre 2021**, de 10h à 12h, et pour autant que les conditions sanitaires en vigueur à ce moment-là le permettent. L'inscription est obligatoire au moyen du formulaire d'inscription disponible au Secrétariat municipal ou sur notre site www.cossonay.ch (rubrique tourisme). Le prix de ces visites est de Fr. 10.- par personne, dès 18ans. Le lieu de rendez-vous sera communiqué via les prochains Cross-Infos et sur notre site Internet communal.

COVID brève

Lors de sa conférence de presse du 19 mars 2021, et compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, le Conseil fédéral a décidé de prolonger les restrictions actuelles au moins jusqu'au 14 avril 2021. Toutefois, les rassemblements privés à l'intérieur sont désormais autorisés jusqu'à 10 personnes. Les autres mesures (distanciation sociale, port du masque, lavage des mains, etc) sont quant à elles toujours d'actualité. Les dernières informations et le détail des mesures fédérales visant à lutter contre la propagation du coronavirus Covid-19 peuvent être consultées sur le site de l'OFSP, à l'adresse www.ofsp.admin.ch. Les informations du Canton sont quant à elles disponibles sur www.vd.ch/coronavirus. Centrale des solidarités – Hotline d'aide dans le quotidien Vous faites face à des difficultés quotidiennes révélées par la pandémie de coronavirus Covid-19? Vous vous sentez perdu(e) ou démun(e) face à la situation actuelle? La Hotline cantonale «Centrale des solidarités» est à votre disposition au **0800 30 30 38** pour vous aider et vous offrir une aide concrète dans votre quotidien. Plus d'information aussi disponible sur: www.vd.ch/coronavirus-solidarites. ■

25 avril 2021, si les conditions météorologiques le permettent. La planification détaillée de ces travaux pourra être consultée aux piliers publics ou sur le site www.cossonay.ch dès le 19 avril. Les riverains directement impactés par ces chantiers seront informés personnellement et en temps utile par les services de l'Administration communale.

RC 169 Cossonay - Dizy Travaux d'entretien lourd

Des travaux d'entretien lourd, menés par les Services cantonaux, débuteront le 3 mai prochain sur la RC 169, reliant Cossonay à Dizy. Les riverains seront informés en temps utile des éventuelles fermetures, directement par la Direction des travaux. De plus amples informations seront disponibles dans le courant du mois d'avril aux piliers publics et sur le site Internet communal www.cossonay.ch.

Gare de Cossonay-Penthalaz Travaux et passage de camions

Nous vous informons que le chantier de la gare de Cossonay-Penthalaz a pris plusieurs semaines de retard. Dans ce cadre, l'évacuation de bennes à la décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI) de Grand-Verney doit se faire en dehors des horaires usuels. Aussi, jusqu'à fin avril 2021 au moins, la DCMI sera ouverte dès 07h00 et jusqu'à 18h00 du lundi au vendredi, ainsi que le samedi matin entre 09h00 et 13h00. Cela impliquera environ vingt passages quotidiens supplémentaires de camions en semaine, et six à huit le samedi.

Administration communale Horaires de Pâques

SERVICES ADMINISTRATIFS (GREFFE, BOURSE COMMUNALE, OFFICE DE LA POPULATION, SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL)

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés les vendredi 2 et lundi 5 avril 2021, en raison des fêtes de Pâques.

L'Office communal de la population sera fermé dès 16h00 le 1er avril 2021.

L'ensemble des services de l'Administration seront ouverts selon les horaires habituels dès le mardi 6 avril 2021 à 8h00 (13h30 pour l'Office de la population). Les collaborateurs se réjouissent de vous retrouver dès ce moment.

CENTRE DE TRI DES DÉCHETS

Le Centre de tri sera fermé le vendredi 2 avril et le lundi 5 avril 2021 et ouvert les autres jours, selon l'horaire habituel. Nous vous rappelons que dès le samedi 3 avril 2021, le Centre sera également accessible tous les samedis après-midi et ce jusqu'à fin octobre.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Nos bibliothécaires vous informent que la Bibliothèque communale sera fermée pendant les vacances scolaires, soit du 3 au 18 avril 2021. Dernière ouverture le mercredi 31 mars 2021. Réouverture selon les horaires habituels le mardi 20 avril 2021. Les bibliothécaires vous souhaitent de belles fêtes de Pâques.

Tous les horaires usuels et particuliers de nos services sont disponibles sur le site Internet de la Commune: www.cossonay.ch. ■

LA MUNICIPALITÉ